

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2015 – 19 heures 45
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille quinze, le 10 avril,
Présents	16	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	19	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	03	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Date de convocation : 03/04/2015

Présents : M. P. ANDRE, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGES, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE.

Absents : Mme S. ARNOUX (procuration à Mme S. POLAT), M. Y BARTHOD (procuration à M. F. BEZ) et M. D. SCHALLER (procuration à Mme C. ROGNON).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme Patricia JOUFFRAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 19h50, Madame le Maire déclare la séance ouverte

20150410-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 01^{er} avril 2015

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 01^{er} avril 2015. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150410-02 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2015

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150410-03 Approbation des taux d'imposition 2015

Mme Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal les éléments transmis par l'Etat pour déterminer les taux d'imposition 2015. Les bases d'imposition prévisionnelles 2015 sont les suivantes :

- Taxe d'habitation : 2 585 000,00 € (contre 2 526 935,00 € en 2014)
- Taxe foncière bâti : 1 873 000,00 € (contre 1 788 666,00 € en 2014)
- Taxe foncière non bâti : 102 100,00 € (contre 99 972,00 € en 2014)

Compte tenu des projets d'investissements très importants sur la commune, il est proposé une augmentation de 1 % pour chacun des taux d'imposition pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 17 voix pour :

- DECIDE l'augmentation de 1 % des taux d'imposition sur la commune de Montlebon, soit :
 - Taxe d'habitation : 10,89 %
 - Taxe foncière bâti : 15,79 %
 - Taxe foncière non bâti : 35,82 %

Le total des recettes des contributions directes attendues est de 613 704,05 €.

20150410-04 Approbation des affectations de résultat 2014 au Budget Communal 2015

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2014 du Budget Communal laisse apparaître un excédent global de fonctionnement de 292 176,02 €.

Elle rappelle également les résultats suivants :

- Solde d'exécution d'investissement 2014 : - 824 250,34 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : - 1 293 704,00 €

Soit un besoin de financement de 2 117 954,34 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, en réserves à l'article 1068 en investissement, soit + 292 176,02 €.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150410-05 Approbation des affectations de résultat 2014 au Budget Bois 2015

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2014 du Budget Bois laisse apparaître un excédent global de fonctionnement de 182 128,37 €, réparti comme suit :

- Résultat de l'exercice 2014 : + 149 958,67 €
- Résultats antérieurs reportés : + 32 169,70 €

Elle rappelle également les résultats suivants :

- Solde d'exécution d'investissement 2014 : + 45 061,28 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : - 49 061,28 €

Soit un besoin de financement de 4 000,00 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, en réserves à l'article 1068 en investissement, soit + 4 000,00 €. Le solde de 178 128,37 €, est reporté à la section fonctionnement du Budget Primitif 2015.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150410-06 Budget Primitif 2015 Budget Communal

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2015 du Budget Communal :

FONCTIONNEMENT :

- total des dépenses : 1 464 197,25 €
- total des recettes : 1 464 197,25 €

INVESTISSEMENT

- total des dépenses : 5 438 748,22 €
- total des recettes : 5 438 748,22 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150410-07 Budget Primitif 2015 Budget Eau

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2015 du Budget Eau :

EXPLOITATION :

- total des dépenses : 629 026,99 €
- total des recettes : 629 026,99 €

INVESTISSEMENT

- total des dépenses : 493 027,27 €
- total des recettes : 493 027,27 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150410-08 Budget Primitif 2015 Budget Lotissement Champ Prouvet

Arrivé de Monsieur Patrick ANDRE à 20h07.

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2015 du Budget Lotissement Champ Prouvet :

FONCTIONNEMENT :

- total des dépenses : 1 491 903,87 €
- total des recettes : 3 813 441,47 €

INVESTISSEMENT

- total des dépenses : 1 261 294,28 €
- total des recettes : 1 281 294,28 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150410-09 Budget Primitif 2015 Budget Bois

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2015 du Budget Bois :

FONCTIONNEMENT :

- total des dépenses : 318 158,37 €
- total des recettes : 318 158,37 €

INVESTISSEMENT

- total des dépenses : 60 088,00 €
- total des recettes : 60 088,00 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150410-10 Budget Primitif 2015 Budget Caveaux

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON présente au Conseil Municipal, le Budget Primitif 2015 du Budget Caveaux :

FONCTIONNEMENT :

- total des dépenses : 0 €
- total des recettes : 0,64 €

INVESTISSEMENT

- total des dépenses : 44 692,19 €
- total des recettes : 44 692,19 €

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150410-11 Droit de préférence sur la parcelle de bois cadastrée F 197 sise au Cotard

Monsieur Patrick ANDRE informe le Conseil Municipal de la vente de la parcelle de bois :

- F 197 sise au Cotard, d'une contenance de 18 120 m², pour un montant total de 24 000,00 €.

Conformément à la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt entrée en vigueur le 15 octobre 2014, la commune de Montlebon bénéficie d'un droit de préférence en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêt d'une superficie totale inférieure à 4 hectares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas donner suite à la proposition d'acquisition de la parcelle de bois cadastrée F 197 sise au Cotard.

20150410-12 DIA Manjon / Savry et Coyard – parcelle ZE 255 – 1 rue du Château

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter ce point à l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle :

- ZE 255, sise 1 rue du Château, d'une contenance de 791 m², pour un montant total de 320 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des terrains.

20150410-13 Avancement de grade : fermeture du poste d'ATSEM 1^{ère} classe 35 h et nomination de l'agent

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'acceptation du dossier d'avancement de grade de Mme Nadine PUGIN lors du Comité Technique Paritaire du 14 octobre 2014.

Mme PUGIN, ATSEM 1^{ère} classe, peut prétendre à l'avancement pour le grade d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à compter du 01^{er} mai 2015.

Il convient donc de :

- fermer le poste permanent d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet.
- nommer par arrêté Mme Nadine PUGIN sur le poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01^{er} mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE la fermeture du poste d'ATSEM 1^{ère} classe permanent à temps complet.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Communal 2015 à l'article 64111.

DIVERS

20150410-14 Compte-rendu des Comité de pilotage de mise en place des services à l'enfance avec Familles Rurales

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu des deux Comités de pilotage pour les services à l'enfance qui ont eu lieu les 01^{er} et 02 avril dernier avec les représentants de Familles Rurales du Doubs.

Le Comité de pilotage est, pour le moment, scindé en deux sous-comités :

- Le premier pour la mise en place du multi-accueil de 24 places à compter du 17 août 2015.
- Et le second pour la mise en place du périscolaire dans les nouveaux locaux à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015, ainsi que pour la mise en place de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires, et éventuellement les mercredis après-midi.

L'ensemble des décisions et propositions qui seront faites par le Comité seront présentées au Conseil Municipal lors de prochaines séances.

20150410-15 Prochain Conseil Municipal

La date de la prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 11 mai 2015 à 20h15.

La séance est levée à 20h45.

Le Maire
Catherine ROGNON

